

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/07/2025

N/Réf. : MSJ20261_745_PU

Gest. : KD/NP

NOVA : 12/ECO/1979538

**Corr DU: Nicolas PAUWELS
Gnamlin Folly**

MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Prospérité, 14 / rue Sainte-Marie

(= ZP de l'Hôtel communal de Molenbeek-Saint-Jean / inventaire)

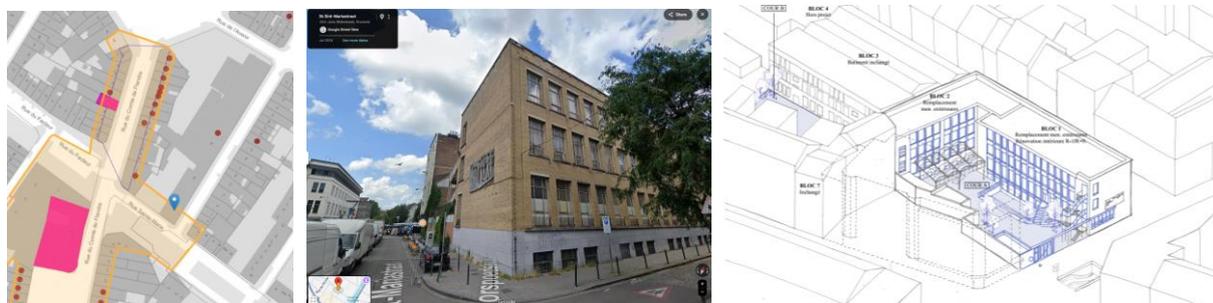
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : rénover l'Athénée Royal Toots Thielemans : remplacer une partie des châssis du Bloc 1 et du Bloc 2, réaménager les deux cours, ajouter un volume d'accueil, installer une nouvelle clôture et un portail et rénover le niveau R-1 et le RDC du Bloc 1

Demande de BUP – DU du 25/06/2025

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 25/06/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 09/07/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation (© Brugis), vue de l'Athénée Royal Toots Thielemans à l'angle de la rue de la Prospérité et de la rue Sainte-Marie (© Google maps) et axonométrie du projet (extrait du dossier)

La rénovation de l'Athénée Royal Toots Thielemans cadre dans le Contrat Ecole, un programme régional de rénovation urbaine dont l'ambition est d'améliorer l'environnement scolaire à Bruxelles et de renforcer les relations entre l'école et son quartier. Construits en 1920 par l'architecte Henri Nogent, les bâtiments sont compris dans la zone de protection de l'Hôtel communal de Molenbeek-Saint-Jean et figurent à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les principales interventions sont :

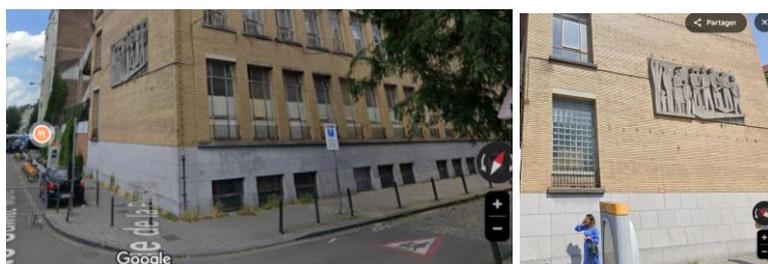
- la création d'une nouvelle entrée principale dans la rue Sainte-Marie et l'ajout d'un volume d'accueil,
- le remplacement partiel des châssis en acier des Blocs 1 et 2 par des menuiseries en aluminium anodisé avec ouvrant en teinte claire,
- le réaménagement des deux cours de récréation,
- la rénovation du Rez et du R-1 du Bloc 1 (ouverture vers le réfectoire en sous-sol via un gradin).

Avis de la CRMS

Les interventions sur les bâtiments et les cours de récréation sont simples et conçues dans la continuité de ce qui existe. Le projet réussit à regrouper les interventions dans un ensemble cohérent tout en améliorant la situation existante de l'accès côté Sainte-Marie (nouvelle entrée principale) et son interface avec l'espace public.



Vue existante (© Google maps) et projetée de l'entrée côté Sainte-Marie (extrait du dossier)



Façades du Bloc 1, à l'angle de la rue de la Prospérité et de la rue Sainte-Marie avec bas-relief (© Google maps)

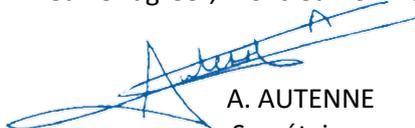


Situation projetée des façades côté Sainte-Marie (à gauche) et de la Prospérité (extraits du dossier)

La CRMS n'est toutefois pas favorable à l'ouverture prévue dans le mur côté rue Sainte-Marie car elle perturberait inutilement la composition architecturale formée par le soubassement en pierre de taille, la typologie majoritairement aveugle du mur de briques jaunes — rythmé verticalement par trois baies similaires superposées et un imposant bas-relief qui se dégage sur fond de briques. L'abandon de cette intervention ne paraît pas trop pénalisante pour le programme car elle viserait à éclairer un local informatique, ce qui soulève des questions pratiques (visibilité du matériel depuis la rue, éblouissement des écrans, etc.). **La Commission demande de renoncer à toute modification de la façade côté Sainte-Marie et de limiter l'intervention au portail d'entrée ainsi qu'au local d'accueil à sa gauche.**

En ce qui concerne les menuiseries, **la CRMS demande que les nouvelles projetées en aluminium s'inspirent des châssis d'origine en acier, de belle facture, et reprennent des profils aussi fins que possible. Elle insiste également sur la conservation et la restauration de l'ensemble des éléments de ferronnerie qui contribuent pleinement à la qualité architecturale des façades (garde-corps, grilles de soupiraux, etc.).**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: leirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels